



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SAETORUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

Affaires de la Grèce.

(Correspondance particulière.)

Zante, le 10 mars. — Les Turcs d'Albanie, de Macédoine, de Larisse, au nombre de plus de trente-cinq mille, informés qu'Ibrahim-pacha était au moment de s'emparer de Missolonghi, accouraient à la curée, lorsque le chef des Egyptiens ayant été repoussé dans deux assauts consécutifs, faisait transporter ses bagages sur la rive droite de l'Achéloüs. Il se préparait à se retirer à Urachori, lorsque voyant arriver ces prodigieux renforts, il se déterminait à rentrer dans ses lignes. Les Grecs qui s'étaient comparés de huit pièces de canon, se hâtèrent d'en enclouer un plus grand nombre et de rentrer à Missolonghi. Ainsi, le siège n'est pas levé comme on s'en était flatté, et de nouveaux combats sont au moment de recommencer. Les canons encloués, qui étaient assez mal à cause que les lumières étaient très-évaluées, sont remis en batterie. Ibrahim attend des renforts d'Egypte, et le siège recommence. Chaque jour on voit s'agglomérer de nouvelles bandes de Turcs au pied du Mont Aracynthe; mais les chrétiens sont loin d'être découragés; en vain quelques étrangers essaient d'ébranler leur constance; la confiance qu'ils ont mise en Dieu les rend sourds à toutes les insinuations.

Il résulte d'un calcul approximatif qu'Ibrahim-pacha a perdu deux mille cinq cents à trois mille hommes; et comme les renforts qui lui arrivent n'apportent pas de vivres, il sera difficile que tant de barbares réunis puissent tenir pendant long-temps devant Missolonghi.

Reschid-pacha a surpris et égorgé une centaine de femmes et d'enfants aux environs de Pharsate en Thessalie. On le dit arrivé à Larisse, d'où il doit se rendre à Serrès, afin de former en Macédoine un corps d'observation destiné à se porter éventuellement sur le Danube.

Du 10 mars au soir. — Des capigi-bachi, des firmans, des émissaires étrangers, ce que le crime a pu employer de plus actif, promesses, menaces, tout est mis en œuvre auprès d'Ibrahim-pacha, pour le presser et le conjurer de ne pas abandonner le siège de Missolonghi. Le sultan veut cette ville, il a juré de s'y rendre en personne si on ne réussissait pas à s'en emparer. Sa volonté ordonne, et rien ne doit lui résister. Il n'y a pas un mahométan accouru à la curée qui ne veuille avoir un esclave, une tête ou quelques gouttes du sang des défenseurs de la croix.

Le siège se poursuit avec fureur, et les Souliotes sont sur la brèche. Ils ont repoussé l'ennemi le 2 mars; les nouvelles, jusqu'au 7, sont bonnes, et tout nous porte à croire que les barbares échoueront dans leur entreprise.

On parle d'un mouvement opéré du côté de Salone par le colonel Fabvier. Nul doute que Missolonghi serait sauvé, s'il se montrait seulement sur les montagnes de Calydon. Mais le peut-il? D'autres évènements ne le retiennent-ils point dans l'Eubée? Voilà ce que nous ignorons. (Journal des Débats.)

On lit l'article suivant dans le Constitutionnel:
Les bruits les plus sinistres ont été répandus aujourd'hui à la bourse sur le sort de l'héroïque Missolonghi. On disait que tandis que ses immortels défenseurs s'abandonnaient à l'ivresse de la victoire, le féroce Ibrahim, ayant rallié ses troupes, était revenu sur la ville avec une nouvelle rage, qu'il l'avait surprise, et qu'un horrible massacre de toute la population avait couronné son triomphe.

Cette nouvelle a répandu dans tout Paris une consternation profonde, et les alliés mêmes du barbare n'ont pas osé témoigner publiquement leur joie de cette boucherie de chrétiens. Heureusement le mal n'est pas aussi grand que quelques agens bien connus de la congrégation se sont plu à le dire. Mais il ne paraît que trop certain qu'Ibrahim, furieux de sa défaite, aurait réuni toutes les forces qui lui restaient, et qu'il se serait rendu maître de la sorte qui domine l'entrée de Missolonghi du côté de la mer, sur cette ville infortunée, à moins que le courage de ses habitants ne vienne à bout de déloger les troupes d'Ibrahim du poste qu'il deviendrait extrêmement difficile d'approvisionner. On dit que cette nouvelle, si triste pour les vrais amis de la religion et de l'humanité, a été expédiée de Corfou à Ancône par un extraordinaire anglais des îles Ioniennes; qu'un courrier extraordinaire français l'a apportée en six jours d'Ancône à Paris, et que le ministère français l'a reçue hier au soir. Nous aimons à penser qu'elle a été exagérée par les hommes qui ont tant de surveillance pour le pacha d'Egypte, et que l'héroïsme des Grecs

triomphera de ce nouveau malheur. Missolonghi est encore approvisionné pour deux mois. Espérons tout du désespoir des malheureux Hellènes! Si l'alliance qui se dit sainte fait des vœux pour les ennemis de la religion, le Dieu des chrétiens n'abandonnera pas les martyrs qui versent leur sang pour le triomphe de la croix.

Français de toutes les opinions, dont le cœur est resté pur au milieu de la corruption qui nous cerne de toutes parts, n'abandonnez pas le courage et l'infortune! Venez au secours d'un peuple luttant contre ses bourreaux! Quant il verse tout son sang pour la religion et pour la liberté, hâtez-vous de lui offrir des consolations, partagez avec lui votre superflu, puisque vous ne pouvez partager ses périls et sa gloire.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 avril. — Quoique la santé du roi soit presque rétablie, S. M. n'a pu sortir encore à cause du temps froid. On croit que S. M. viendra de Windsor à Londres dans quelques jours pour tenir un conseil privé. M. Canning a eu avant-hier une audience du roi qui a duré plus de deux heures.

— Notre station sur la côte d'Afrique continue de déployer beaucoup d'activité pour réprimer la traite des noirs. Elle a pris plusieurs navires, pour la plupart espagnols, qui avaient des esclaves à bord. Malheureusement un de ces bâtimens, une goëlette avec 200 esclaves, fut renversée par une violente tempête (tornads), seulement 60 nègres ont pu se sauver, ainsi que quelques blancs de l'équipage.

Par le bâtiment de S. M. le Vigilant, arrivé de Vera-Cruz, avec un messenger royal, porteur de dépêches, on a reçu les nouvelles suivantes: « L'escadre anglaise dans les eaux des Antilles, avait capturé trois négriers espagnols, destiné pour Cuba.

— On continue à importer en Irlande, des milliers de muriers de Cete, pour y propager la culture des vers à soie. Une société qui s'est établie à cet effet, cède aux propriétaires et cultivateurs autant de pieds de cet arbre qu'ils désirent, au prix de 4 pences la pièce.

FRANCE.

Paris, le 5 avril. — La souscription Foy s'élevait le 4 de ce mois à 950,816 fr. 82 c.

— M. Benjamin Constant a remis au président de la chambre des députés une pétition contre le droit d'aînesse, signée de plus de 400 habitans du sixième arrondissement. Les habitans de cet arrondissement avaient déjà présenté une première pétition, revêtue de plus de 500 signatures. La pétition remise aujourd'hui a pour signataires un grand nombre de membres du grand collège électoral de la Seine, d'électeurs éligibles et de négocians occupant un rang distingué dans le commerce de la capitale.

— Une jeune femme, mère de deux enfans, demeurant à Bordeaux, s'est coupé la gorge. Elle s'était préalablement ouvert la grosse veine du bras gauche avec un canif à cinq lames qu'elle y avait plongées toutes à la fois. On attribue cet acte de désespoir à des chagrins domestiques.

— La chambre des pairs, dans sa séance d'hier, a repris la discussion sur le droit d'aînesse. M. le duc de Broglie a prononcé un discours qui a répandu de nouvelles lumières sur cette mémorable discussion. Le noble pair en descendant de la tribune, a recueilli les félicitations de toute la chambre.

Nous voyons avec peine, dit le Constitutionnel, que l'éloquent défenseur de la Grèce, M. le marquis de Lalhy-Tolendal, se soit prononcé pour le droit d'aînesse. Comment se fait-il que celui qui a si bien connu les devoirs de la tendresse filiale ait pu se faire illusion sur les droits sacrés de la nature?

— La salle du tribunal de police correctionnelle n'a pu contenir aujourd'hui la dixième partie des curieux que le procès intenté par les descendants de M. de La Chalotais contre l'Etoile avait attirés. M. Bernard, avocat de Rennes, a plaidé pendant deux heures. La cause a été remise à samedi en huit.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 3 avril.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de loi relatif aux douanes.

M. Ruinard de Brimont pense qu'une loi de douanes, en consacrant le principe du système prohibitif, est contraire aux développemens de l'industrie, qu'elle est même contre nature. La nature, dit-il, a varié ses productions comme elle a varié les climats. C'est par les échanges seulement que nous pouvons nous procurer ce qu'elle a dénié à notre soi; or, une loi de douanes est contraire à ce droit d'échange; elle tend à nous priver des objets que la nature a créés. M. le maire de Reims attaque plusieurs parties du projet dont il vote le rejet.

M. Bonnet de Lescure pense qu'à l'exemple de l'Angleterre, le gouvernement aurait dû, avant de présenter la loi des douanes, nommer un comité chargé de faire une enquête sur les points commerciaux les plus importans; le rapport de ce comité mettra la chambre à même de prononcer avec connaissance de cause. Il invite enfin le gouvernement à s'oc-

cuper des améliorations réclamées par notre marine marchande, qui par suite de l'élevation de ses prix de transport, est hors d'état de balancer la marine de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Amérique.

M. de Gères jette un coup-d'œil général sur le projet de loi, en distinguant ce qui est utile au pays, et ce qui peut lui être contraire. Il regarde comme utile au pays l'introduction des denrées qu'il ne produit pas, et comme contraire l'introduction des denrées qu'il produit.

D'après ces principes il combat l'augmentation des droits sur les fers étrangers.

En France, dit l'orateur, les produits agricoles sont ceux qui fournissent le plus à l'exportation; depuis que vous êtes entrés dans le système des prohibitions, vous avez interrompu tous les échanges et frappé sur votre agriculture. Les propriétaires de vignobles surtout ont vu diminuer leur fortune.

Les fers ayant été trop fortement protégés par les tarifs, les forges ont prospéré, des usines nouvelles ont été établies et les fortunes ont changé de mains. Il est présumable que la ruine de cent propriétaires de vignobles a eu pour résultat d'enrichir un maître de forges.

M. le président du bureau de commerce convient bien dans l'exposé des motifs du projet de loi, « que les maîtres de forge ont étendu leurs profits au-delà du cercle dans lequel la législation avait entendu circonscire, » et finit par avouer, quoiqu'à regret, « qu'ils ont abusé de leur position. »

Il eût été difficile de se dispenser de ces aveux, en présence des faits. ...

Ici l'orateur se livre à des calculs, d'où il résulte que depuis l'établissement du dernier droit sur les fers, les maîtres de forges perçoivent par année un impôt de 76 millions sur les cultivateurs.

J'ai voulu, ajoute l'honorable membre, vous donner un exemple des dommages occasionnés au pays par la hausse exagérée des tarifs sur un objet de consommation générale.

Je le dis à regret, Messieurs, mais c'est une vérité généralement reconnue pour qu'il y ait du danger à la proclamer: nous avons les premiers donné l'exemple des prohibitions par l'exagération des tarifs, et nous avons fait succéder une guerre de douanes à celle qui a si long-tems désolé l'Europe.

Par les mesures prohibitives on a détruit les relations commerciales: on a voulu en créer de nouvelles; mais les échanges ont languie. La diminution des armemens maritimes en a été la suite, et ils ont eu pour conséquences la réduction du prix des céréales, qui dans certaines contrées sont une charge pour le producteur.

Était-il prudent de quadrupler les droits sur les laines? N'avez-vous pas craint de diminuer les relations si précieuses et déjà trop restreintes, que vous entretenez avec le Levant et l'Italie? Ne craignez-vous pas que ces contrées rendues industrielles par vos rigueurs, au lieu d'envoyer fabriquer leurs laines chez vous, ne fassent elles-mêmes les tissus qu'elles vous demandent en échange; c'est ce qui est arrivé dans le Piémont. Lorsque vous avez augmenté les droits sur les laines, il a été établi des fabriques; vos tisserands de la Franche-Comté, séduits par l'appât du gain, ont passé la frontière et transporté dans ce pays une industrie dont il était tributaire.

L'augmentation des droits sur les toiles offre un exemple de l'exagération de vos tarifs; les conséquences en seront désastreuses pour l'agriculture et l'industrie, qui l'ont réclamée, ainsi que pour le commerce. Vous prétendez faire hausser le prix de vos toiles, vous n'y réussirez pas; le consommateur achètera du coton, et c'est au profit des producteurs de cette matière que le tarif aura été établi. (On consomme annuellement pour 70 millions de coton.)

L'orateur termine en annonçant qu'il proposera plusieurs amendemens à la loi. La séance est levée.

Cours de la bourse du 5 avril. — Rentes 5 p. 070. Jouis. du 22 sept. 1825, 96 fr. 90 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 070; jouiss. du 22 déc., 65 fr. 50 — Act. de la banque, 2020 00. c. Emprunt royal d'Espagne 1826, 48 1/4. — Emprunt d'Haïti, 765 fr. 00 c. La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 00 fr. 00 c. Trois pour cent A 3 heures 64 fr. 00 c.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 8 AVRIL.

Nous apprenons que le roi vient d'ordonner l'établissement de quatre écoles de musique dans le royaume, lesquelles seront placées, dit-on, à Bruxelles, Liège, Amsterdam et La Haye. Déjà la commission d'administration, pour l'école de Bruxelles, est nommée. Elle se compose de M. le bourgmestre, de MM. le prince de Chimai, comte de Liedekerke-Beaufort, Robyns, etc.

Cette commission est chargée de présenter au roi le plan d'organisation de cette école.

(*Es Belge.*)
— Nous apprenons que le jeune Decoun, élève de notre académie de dessin, et pensionné en dernier lieu par S. M., vient d'obtenir à l'académie royale des beaux-arts à Anvers, la seconde médaille pour prix de dessin. Ce jeune Liégeois n'a pas démenti les heureuses espérances qu'il annonçait au sortir de ses premières études, puisqu'après un séjour de six mois à Anvers, il s'y est distingué d'une manière si brillante.

— On a long-tems nié l'existence des jésuites, dit le *Courrier français*, et il est vrai que jusqu'ici on n'avait point encore de déclaration authentique et officielle sur leur rentrée en France, quoiqu'on y vit de toutes parts se relever leurs établissements. On avait pris jusqu'à présent la peine de dissimuler leur véritable nom sous le titre de pères de St. Acheul, de Mont-Rouge et autres semblables.

Voici enfin un évêque qui se charge de dissiper tous les doutes: c'est l'évêque de Meaux, M. de Cosnac, dans son instruction pastorale au sujet des attaques livrées à la religion et à ses ministres.

Cette pièce est citée et vantée par l'*Etoile*. On y lit: « Une société célèbre, avait fait retentir l'univers de son nom; elle donnait ses soins à l'éducation de la jeunesse; elle excellait dans ce travail, sacrifiée dans le tems à la politique des cours, elle réparait en France. Partout les établissemens qu'elle a formés se remplissent d'élèves; et tandis que dans les autres collèges, une jeunesse turbulente affecte déjà un air d'indépendance et qu'elle prétend donner à ses maîtres les lois qu'elle doit en recevoir, tout est tranquille dans ces maisons. Devait-on croire, d'après cela qu'une société aussi pieuse puisse devenir l'objet des clamours publiques? Cependant le nom de jésuites, vole de bouche en bouche parce que certains journaux redoutent leur influence. »

L'aveu est-il formel?

* * *Nouvelles officielles du théâtre.* Notre Figaro n'a point fait un voyage inutile, le succès couronne son ambassade: il revient triomphant de tous les obstacles, et nous amène un comte Almaviva, qu'il a eu soin de faire assurer contre toute indisposition subite. Que tous ceux qui veulent encore cette année entendre la musique de Rossini se tiennent donc prêts pour mercredi prochain à envahir la salle de bonne heure, car il y aura presse. Trop de difficultés et de remise ont entravé cette représentation pour que le nombre des curieux n'en ait pas été doublé.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAENBERGH.

Bruxelles, le 6 avril 1826.

Monsieur,

Les journaux de cette ville vous apprendront que le roi est parti ce matin pour retourner à La Haye, mais il ne diront probablement point que le séjour de ce monarque à Bruxelles a été marqué par un accident qui pouvait avoir les suites les plus funestes: vous savez que le roi a fait don à S. A. R. le prince Frédéric d'un vaste bâtiment qui forme une aile du palais royal; depuis deux mois on a travaillé avec beaucoup d'activité à la reconstruction de la façade et d'une partie de l'intérieur de ce bâtiment destiné à servir d'habitation au jeune prince. Ces jours derniers le roi voulut connaître par lui-même l'état des travaux et la nouvelle distribution de l'édifice; il en parcourut les divers appartemens dont quelques-uns ne sont pas encore parqués ni même planchés. Arrivé dans une des salles d'un étage supérieur, le roi ne voyant pas le danger, mit le pied dans un endroit seulement bouché par des lattes et par le mortier du plafond de l'appartement inférieur: il s'enfonça tout-à-coup; le corps presque tout entier traverse le lattis, et le monarque serait tombé jusqu'au sol de la chambre de dessous, s'il n'eût été arrêté sous les aisselles par les deux solives latérales. On s'est précipité à son secours et S. M., tant par ses propres efforts que par ceux des personnes présentes, a été retirée de cette situation critique; on assure qu'à l'exception d'une égratignure très légère au dos, elle n'a reçu aucune blessure, pas même une contusion. Lorsqu'on réfléchit au malheur qui pouvait résulter de cette chute, on ne peut s'empêcher de blâmer l'imprudence des personnes qui accompagnaient le roi et qui ne l'ont pas prévenu du danger; car il reste toujours très possible que l'émotion éprouvée par le monarque puisse nuire à sa santé.

On annonce ici que S. A. R. le prince d'Orange a dû partir de Pétersbourg pour revenir aux Pays-Bas aussitôt après les cérémonies des obsèques de feu l'empereur Alexandre. Agréez, etc.

POÉSIES DE M. CHARLES FROMENT. 2 vol. Bruxelles 1826.

Sur vingt tons différens, tu sus monter la lyre.
(VOLTAIRE, épître à Horace.)

Supposons un instant que ce recueil ait été lancé au milieu du public sans nom d'auteur; que le voile sous lequel le poète se plairait à se cacher ne puisse être levé; qu'aucune indiscretion d'ami ou de libraire ne trahisse l'incognito, et que les hommes les mieux initiés aux secrets littéraires en soient réduits aux conjectures. Auquel de nos écrivains belges pourrait-on attribuer ces poésies? En est-il un assez hors de ligne pour que de prime-abord l'opinion le désigne et dise: « voilà celui qui se cache. » Voyez-vous l'embarras de ces aristarques qui ne savent juger un ouvrage que sur le nom de l'auteur, et qui, sans autre examen, déclareraient excellens les vers les plus médiocres, s'ils étaient signés Lamartine ou Delavigne? Dans quelle position fautive ce fâcheux anonyme ne jetterait-il pas aussi ces gens qui répétant avec les *Femmes savantes*: *Nul n'aura de l'esprit*, etc. n'oseraient ni louer ni blâmer franchement. Notre supposition admise, ne pourrions-nous pas deviner en quels termes à peu près les journalistes, libres de toute prévention, rendraient compte de ce recueil. Essayons.

« On vient de publier à Bruxelles deux volumes de poésies qui ne portent aucun nom d'auteur. Nous ne chercherons pas à pénétrer le mystère dont s'enveloppe le poète, nous respecterons son secret; par là les éloges que nous avons à lui adresser seront moins suspects de partialité, et nous nous trouverons plus à l'aise pour la critique, s'il y a lieu. »

« Depuis long-tems il n'était sorti de nos presses aucune œuvre nationale qui pût être comparée à cette publication. Elle est de la bonne école. A la facture de ces vers on les croirait venus de cette ville où Voltaire voulait qu'on les fit tous; à la variété des morceaux, on serait tenté de les attribuer à différentes plumes. Poèmes, élégies, odes, traductions, fables, chansons, épigrammes, le poète s'est essayé dans chaque genre, et presque partout il a empreint le cachet d'un talent original, d'un talent extrêmement distingué. Doué de la plus heureuse facilité, il réussit souvent à donner à chaque composition le ton et les couleurs qu'elle exige. Ses odes sont pleines d'élevation et de noblesse dans la pensée, de mouvement et d'images dans le style: qu'on lise pour s'en convaincre, la *mort du général Foy*, *Ipsara* et *Waterloo*. Les stances qui terminent cette dernière pièce et qui rappellent celles de M. Delavigne sur le même sujet, perdraient-elles beaucoup à la comparaison? »

.... Ils n'ont point péri du trépas des esclaves,
Ces héros qui, sans peur, sans faste, sans effort,
Expirèrent joyeux, et comme il sied aux braves;
D'un œil ouvert et fixe envisageant la mort.

Un vœu pour la patrie, un souvenir fidèle
Du chef accoutumé dont ils suivaient les pas,
Puis quelques simples mots de mémoire éternelle
Qu'eût enviés Léonidas;

C'est ainsi qu'à la mort ensemble ils préludèrent:
« Rendez-vous. — Nous mourons. » Et les boulets frappèrent.

« Plusieurs de ses chansons politiques étincellent de gaieté, d'esprit et de verve satyrique; bon nombre de ses romances et de ses élégies, telles que *Emma*, un *Rêve*, *mes dernières volontés*, *l'aïeule d'Isaure*, *Celui qui vous attend toujours*, sont remplies de douceur et de grâce, d'une sensibilité vraie, et de cette mélancolie vague et touchante qui fait le charme de ce genre de poésie. L'auteur nous semble moins heureux dans l'apologue; cette espèce de poème demande une tournure d'esprit particulière qui est cause que les plus habiles y échouent. Tel ferait parler dignement les héros et les Dieux, et ne serait qu'un mauvais

interprète de Dame Belotte ou de Jeannot Lapin. Ce n'est point cependant que les six fables contenues dans ce recueil soient sans mérite; loin delà; il en est deux, *la Rose et l'Immortelle*, et *le Villageois*, que nous voudrions citer si l'espace le permettait, et auxquelles le *bonhomme* aurait souri. Un défaut dont l'auteur doit se garder, ce nous semble, s'il veut encore s'exercer dans l'apologue, c'est d'y introduire l'épigramme plutôt que la naïveté. Mais il n'y parviendra pas sans peine; son esprit éminemment satyrique perce de tous côtés; à son insçu il se glisse dans les sujets les plus sévères: témoins ces strophes de l'ode sur Waterloo:

Là, Blucher, ce soldat aux farouches vertus,
Et le héros douteux que l'Angleterre honore,
Jetant sur leurs lauriers un oeil timide encore,
S'embrassèrent tout éperdus.

A leurs succès croyant à peine,
Et d'un accent vainqueur, par la crainte étouffé,
Ils se demandaient hors d'haleine:
Comment avons-nous triomphé?

Mais si le talent du poète brille dans le genre épigrammatique, comme le prouvent quelques traits lancés gaîment à la fin de l'ouvrage, et comme l'attesteraient au besoin MM. tels et tels; il n'exerce pas moins à exprimer la grâce, le sentiment et la tristesse même; heureuse flexibilité d'imagination et de style qui peut être entre les poètes de l'époque le rapproche de l'immortable Béranger! A l'appui de notre opinion, les exemples ne nous manqueraient pas; nous pourrions les trouver dans les tableaux de *la Jeune Veuve*, *la toilette de Psyché*, et surtout *les Massacres des Innocens*.

Nous voici aux essais de traductoin que nous avons réservés pour la fin, parce qu'ici nos éloges seront sans restriction aucune. Nous ignorons à quel point est libre l'imitation de Lord Byron, mais ce que nous savons bien c'est que dans l'imitateur on retrouve partout le poète. *La Nérée* d'Horace décèle l'écrivain qui sent les beautés des deux langues et fait heureusement passer dans l'une les mouvemens, les tours et les images de l'autre. Mais rien de supérieur aux fragmens de l'art poétique; ce travail, offert des difficultés de plus d'un genre; la précision et la pureté des préceptes du poète latin n'en est pas une des moindres pour qui la veut renfermer dans l'hexamètre français. Notre traducteur, *fidus interpres*, y a parfaitement réussi: qu'on en juge par le passage suivant généralement regardé comme un des plus aisés d'un poème à transporter dans notre langue. Le poète lutte avec un rare bonheur contre son modèle; il ne lui cède point en concision et l'emporte sur lui en élégance.

Souvent des mots entre eux l'habile assortiment
Donne aux termes vieillis un nouvel agrément.
Mais, si pour toi la langue infertile ou rebelle
Refuse à ta pensée un mot au lieu de l'autre,
Auteur, franchis la borne; et, sage novateur,
Du terme qui te manque ose être créateur.
Que l'audace et le goût, entre eux d'intelligence,
Du langage à propos secourant l'indigence,
Conduisent jusqu'à nous par de légers circuits
Des mots grecs d'origine et dans Rome introduits.
Quoil courbant les auteurs sous un joug inutile,
Et du droit de Plautus déshéritant Virgile,
Les Romains d'aujourd'hui défendaient aux neveux
De grossir les trésors laissés par leurs aïeux!
Ennuis enrichit la langue maternelle:
A mon tour aujourd'hui ne puis-je rien pour elle,
En la dotant d'un mot qu'en vain l'on y cherchait,
Si l'usage consent d'y graver son cachet?
Voyez, au sein des bois ravagés par l'automne,
L'arbre qu'à chaque instant une feuille abandonne:
Celle qui, la première, a décoré son front,
La première, en tombant, vient joncher le vallonn.
Ainsi périt d'un mot la vigueur et la grâce.
Un jeune successeur aussitôt le remplace,
De sa fraîcheur paré, brillant d'attraits nouveaux.
Ainsi la mort efface et l'homme et ses travaux.
Soit qu'à l'abri des vents, de l'onde prisonnière
Il ouvre à ses vaisseaux l'enceinte hospitalière;
Soit que son bras actif, desséchant les marais,
Change leur sein fangeux en opulens guérets;
Soit qu'un fleuve, entraîné loin des bords qu'il inonde,
Détourne le courroux de son eau vagabonde:
Tout meurt. Ces mots brillans périront à leur tour,
Et les termes flétris refleuriront un jour.
Telle est la loi suprême; ainsi le veut l'usage,
Arbitre, magistrat et tyran du langage.

En lisant cet essai de traduction, on ne peut s'empêcher de regretter que l'auteur n'y ait pas mis la dernière main, et qu'il ne nous ait offert que des fragmens. S'il se décidait à l'achever, nous le désirerions tous les amis du bon et du beau, son travail ne serait bientôt oublié l'imitation assez pâle de Chénier, et la traduction de Dara, toute fidèle et toute correcte qu'elle puisse être, nous n'en doutons pas, sinon les expressions, du moins les tours dans lequel seraient appréciées ces poésies nouvelles. Mais M. Froment a eu le malheur de nous offrir tant d'amours propres et de soulever tant de petites jalouses que nous ne serions pas étonnés de rencontrer une opinion conforme à la nôtre de par un certain monde littéraire qui n'a jugé les écrits d'un auteur, sans la question préalable: Dis-moi ton nom, tes dieux, ta fortune et ton âge.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 7 avril. — EFFETS PUBLICS. — Ils ont été demandés; les cours d'hier se sont maintenus. — L'Amsterdam court a été offert à 174 p. 0/10 de perte; le court s'est traité de 4019 1/2 à 4019, il est resté papier, le papier à

deux mois s'est fait à 4014; le *Paris* a été demandé à la cote d'hier, le *Francfort* et le *Hambourg* sont restés sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 4 caisses indigo Bengale dont un sur-fin violet pourpre à fl. 8-05 cents et 3 fins cuivre et violet mélangé de fl. 5-63 c. à fl. 5-93 cents; 2 surons Caracques bon ordinaire sobre à fl. 5-78 cents.

Il s'est traité 12 barriques noix Muscades et 4 barriques Macis, dont le prix n'est pas connu.

BOURSE D'AMSTERDAM, le 6 avril. — Dette active 53 174 314 318 Différée 314 718 13116. Bill. de chance, 18 174 314 172. Synd. d'amort. 95 374 96 114 96. Rentes remb. 87 87 112. Lots d°, oo. Act. soc. de comm. 85 112 86 85 314.

PROGRAMME

Du concert vocal et instrumental qui sera donné mardi prochain 11 avril, à la salle de la Société Grétry, au bénéfice du jeune Albert SCHILLING, âgé de dix ans. (Prix d'entrée, 1 flor. 50 cts.)

- | | |
|---|--|
| 1 ^o PARTIE. | 2 ^o PARTIE. |
| 1. Grand concerto de Moschelles pour piano, exécuté par Albert Schilling. | 5. Trio pour piano, violon et violoncelle par Hummel, exécuté par Albert Schilling, et MM. Wanson et Decortis. |
| 2. Romance chantée par Mlle. *** , amateur. | 6. Romance chantée par Mlle. *** , amateur. |
| 3. Morceau de flûte. | 7. Air varié pour violoncelle par M.*** |
| 4. Rondo brillant de Kalkbrenner, pour piano; exécuté par Albert Schilling. | 8. Grande variation de Ries pour piano, exécutée par Albert Schilling. |

On peut se procurer des billets d'entrée chez M. CARLOT, à l'hôtel de l'*Aigle noir*, et à l'entrée de la salle le jour du concert.

CHARADE

Souvent un roi ne vaut pas mon premier,
La foudre en vains éclats tombe sur mon dernier;
Crains, imprudent, d'irriter mon entier.
Le mot de la dernière charade est *Corsage*.

TAXE DU PAIN, du 8 avril. { Seigle. . . c^{ts} 12 1/2
Ménage . . . " 19 1/2
Blanc. . . " 28

TEMPÉRATURE DU 7 AVRIL.

A 9 h. du mat. 9 au-dessus 0; à 3 h. ap. midi, 13 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 7 avril. — Naissances: 2 filles.
Décès: 1 garçon.

Mariage 1, Savoie; Entre

Jacque-Joseph Labay, journalier, rue derrière St. Pholien, et Anne-Jeanne Joseph Delincé, journalière, au même domicile.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La manufacture primitive du CAFÉ CHICORÉE si avantageusement connu, transférée par DE BOR et C^o près de la douane, N^o 309 à LIÈGE, y est mise en pleine activité avec un succès toujours croissant, sous la direction de M. Cerexhe de Bor, l'auteur de cette branche de commerce, et sous la garantie d'EXCELLENTE marchandise, reconnue aussi Saine qu'ÉCONOMIQUE sans mélange de chicorée de rebut et sans nul autre mélange nuisible; présentement de mieux en mieux soignée à la satisfaction générale, et néanmoins fixée A TRÈS BAS PRIX. (279)

Dimanche et lundi on jettera une roue de dindons chez DEBEUR, aux Trois Roses, faubourg St. Gilles.

PARFONDROY, der^{re}. l'hôtel de-ville a reçu des laitres anglaises

BAL dimanche au Tivoly, au fond Tilleur, on y trouvera toutes sortes de rafraichissements. La même a de très-beaux quartiers garnis à louer avec remise écurie et pension, si on le désire ainsi que la jouissance d'un beau jardin. (344)

Le 7 avril, vers la soirée, on a perdu depuis le pont St-Julien, jusqu'à la place derrière St-Paul, en passant par les rue Neuvice, place du Marché, sous la Tour, places St-Lambert, du Spectacle et Vinave d'Ille, une montre d'or de dame, suspendue à une chaîne de pareil métal dite chaîne de Venise; bonne récompense à qui la remettra rue Puits-en-Sock, n. 920. (350)

A vendre une ferme en très bon état, composée d'un quartier de maître, habitation pour le fermier, grange, écuries, étables et avec environ 62 bonniers métriques P.-B. de jardin, vergers, prés, bois et terres labourables, le tout situé au Hameau de Pair, commune de Clavier, arrondissement de Huy.

S'adresser pour plus amples informations à Mr. DEBEVE, notaire, rue Sœurs-de-Hasques, à Liège. (349)

Jeudi treize avril 1826 à deux heures de relevée il sera procédé à la vente des meubles consistant, primo, un buffet à glace très grand et propre à servir pour une bibliothèque, cinq bacs en fer coulé pour orangers ou lauriers ainsi que plusieurs gravures encadrées et non encadrées, une cuisinière en fer battu, une belle pelle, et une grande quantité d'autres objets, le tout argent comptant chez Deloncin fils, entrepreneur de ventes, n^o 577, Quai d'Avroy.

Beau quartier de quatre pièces au premier à louer, rue St.-Hubert, no. 660. Au même n. houblon et miel à vendre.

PIRNAT GILON, marchand tailleur rue Vinave d'Ille, n. 601, a l'honneur d'annoncer aux amateurs de la belle tenue qu'il est parti pour Paris pour y prendre les modes nouvelles de Longchamps. A son retour il s'empressera d'annoncer les changemens. (348)

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huitres anglaises très fraîches.

On demande une bonne d'enfant, sachant coudre et repasser. S'adresser au bureau de cette feuille.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. L. Tasset, bottier, demeure présentement à la botte rouge n° 956, rue Neuve à Liège. (347)

(967). On rappelle au public que la vente du beau mobilier qui se trouve dans le quartier de maître de la cense du FAYS, à Fexhe-Slens, aura lieu, le mardi 11 avril 1826, à neuf heures du matin. Ce mobilier consiste en garde-robes, buffets, commodes, secrétaires, horloge, tables, chaises, bois-de-lit, batterie et ustensiles de cuisine, porcelaines, fayences, tonneaux, quelques parties de vieux vins, flacons vuides, etc. Argent comptant.

A louer pour en jouir de suite une maison, avec jardin et terre, sise près la bascule d'Ans.

S'adresser pour le tout à Me. DELBOUILLE, notaire à Alluer.

Un jeune homme jardinier, connaissant parfaitement la taille des arbres et aussi les couches, désire se placer soit en ville ou à la campagne. S'adresser au bureau de cette feuille. (346)

Bien de campagne à vendre.

Consistant en une maison bien bâtie, à deux étages, composés de cinq pièces chacun, grandes caves, grange, écurie, étable, brasserie, etc., avec jardin, prairie, étang; le tout contenant environ un bonnier des Pays-Bas, situé à Lens Saint-Servais, province de Liège.

Cette maison ayant servi au commerce depuis long-tems, conviendrait fort bien pour un établissement de ce genre; une distillerie y serait avantageusement placée; elle pourrait aussi servir de maison de campagne.

On pourrait si les amateurs le désiraient, y joindre 10 à 12 bonniers de terres, prairie et bois, situés dans la même commune.

S'adresser à Liège à Me. ROBERT, avocat; à Hannut, Me. DEJENEFFE, notaire, et à Burdinne à Me. FRAIPONT, notaire. (237)

MÉNAGERIE ROYALE, PLACE, DE ST. LAMBERT, A LIÈGE.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le respectable public, qu'il vient de recevoir de Londres deux superbes SERPENS vivans, de la grandeur de 18 à 19 pieds de longueur, et deux véritables CROCODILES du Nil en Egypte; comme plusieurs personnes n'ont point encore vu le tout réuni, elle pourront encore en jouir jusqu'à lundi 10 avril 1826, clôture définitive.

Après le souper des ANIMAUX, qui aura lieu à cinq heures du soir, les prix seront diminués comme ci-après.

Si quelques amateurs désiraient de s'approprier quelques oiseaux étrangers, soit Aquatiques ou autres, il sont priés de s'adresser par lettres affranchies à son domicile, à Rotterdam, près de la bourse, litt. L. n. 17.

Tous ceux qui peuvent avoir quelques préentions à sa charge, sont priés de vouloir bien se présenter à son logement, chez M. Roseaux, épiciier, à la Clef d'or, rue Ste.-Ursule, n. 886, près du Palais, jusqu'à mardi soir au plus tard.

C'est avec une satisfaction toute particulière, qu'il saisit cette occasion pour exprimer ses sentimens de respect et de reconnaissance au respectable public de cette ville, et particulièrement à Son Excellence Monseigneur le comte de Liedekerke, gouverneur de la province, et son illustre famille, à Messieurs les abonnés, à la régence de cette ville, ainsi qu'aux autres autorités pour la bienveillante protection et l'approbation flatteuse dont il a été l'objet pendant son séjour en cette ville.

PRIX DU JOUR.		PRIX DU SOIR.	
Premières 50 cents, sont à	30 cents.	Première 75 cents,	50 cents.
Seconde 25 cents,	20 "	Seconde 50 cents,	25 "
Troisième 15 cents,	10 "	Troisième 25 cents,	15 "

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération, Messieurs,

Votre très humble serviteur, Guillaume VAN AREN.

(965) Tribunal de commerce de Liège.

Le juge commissaire à la faillite de Jean Spirlet, ci-devant négociant à Liège, invite les créanciers du failli à comparaitre devant lui le 13 avril 1826, à 3 heures de relevée au local des audiences du tribunal de commerce à Liège, à effet de lui présenter la liste triple du nombre des syndics provisoires qu'ils estiment devoir être nommés à la dite faillite.

A louer pour la St-Jean la belle maison avec jardin et remise, rue des Sœurs Grises, n. 419. S'adresser rue derrière le Palais, n. 431. (109)

Le sieur MAGNÉE, a l'honneur de prévenir le public qu'à dater du 16 du courant il fera partir un char-à-bancs pour Chaudfontaine, tous les jours à 7 heures du matin, à 10 heures; et après-midi à 1 heure. S'adresser coin de la rue du Pot-d'Or, et chez M. Janin, à l'hôtel des Pays-Bas, place St-Lambert; comme aussi à l'hôtel des bains à Chaudfontaine, le matin à 10 heures et le soir à 7. Le prix est de 47 cents par personne. (341)

Beaux quartiers garnis et indépendans à louer, place de la Comédie, n. 788. (342.)

A vendre ou à rendre la maison rue des Foulons, n. 1047, ayant trois issues, 2 caves; 8 pièces à feu, 2 grands greniers, cour, remise, écurie pour 8 chevaux, pompe et citerne. On pourra payer en dix ans et acquérir une rente de fl. 32 50 c. des P.-B., hypothéquée sur une maison située en Peckluse, n. 733, dont le derrière joint à la première. — S'adresser à Me. BERTRAND, notaire place St-Pierre, ou au n. 825 sur le Quai de la Sauvenière.

A louer un beau quartier, présentement, près du Pont-d'Île, vis-à-vis du marché neuf aux poissons, au n° 665, composé de trois pièces et accessoires, avec remise si on le désire. (343)

Une servante munie de bons certificats peut se présenter rue derrière St. Thomas, n° 348. (344)

A louer un jardin avec bosquet et habitation, situé en fond Pirette. S'adresser rue Neuve, derrière le Palais, n. 443. (278)

() Grand magasin de soieries, schals et nouveautés de la Petite Cendrillon de Paris, déballé présentement maison de M. Gysselinck, fabricant de tabac, place St. Lambert, près du Palais, à Liège.

L'on vient de recevoir audit magasin plusieurs caisses de chemises faites en superfine batiste des Indes à 3 fl. 54 cents, 200 schals 3/4 carrés en véritable cachemire de Lyon, fond plein à bordure, tous dessins riches à 12, 14 et 15 fl. et au choix des couleurs; grand assortiment de schals longs en cachemire de Lyon, et en laine du Thibet, fond uni et fond plein à galerie, simple, double, triple et quadruple galeries, à coin et rosasses, depuis 15 fl. jusqu'à 200. Fichus de fantaisie au grand choix depuis 47 cents jusqu'à 3 fl., écharpes nouvelles et crêpe diaphane à 12 et 14 fl., dito en cachemire de Lyon, cravattes de soie noire de toutes grandeurs et qualités, soieries pour robes en toutes couleurs nouvelles.

Assortiment de magnifique percal et batiste des Indes, en toutes largeurs, tel que percal ordinaire, belle qualité, 3/4 large 17 aune P.-B. à 6 fl. la pièce; dito plus fine à 7 et 8 fl., et en superfine batiste 12, 14 et 15 fl. en 2 aunes large et en 10/4 superfine 34 aunes à 20 fl.

Une partie de broderie, ce qu'il existe de plus beau et de plus fin, tel que cornettes nouvelles et collets brodés, tul en bandes et en pièces, uni et brodé bien au-dessous des prix courans.

Cravattes blanches en superfine mousseline baptiste en 5/4 et 6/4, à 5, 6, 7, 9, 10, 12, 15 et 17 fl. la douzaine, et une infinité d'autres articles nouveaux de trop long détail. Le tout de la première fraîcheur, et à des prix très avantageux, ayant en achats majeurs profité de plusieurs parties de marchandises au-dessous du cours.

Une partie de boîtes en cristal de diverses grandeurs, à plotes et glaces, articles nouveaux, ouvrages de mains, de 47 cents à 2 fl. 40 cents.

200 douzaines de très beaux gants de Paris, glacés et non glacés, pour dames à 47 cents la paire, pour hommes, 60 cents, et en castor, 70 cents.

A louer, pour en jouir présentement, la belle maison de campagne située en lieu dit Bois-l'Evêque, sur Cointe, avec cour, remise, écurie, jardins, terrasses, bosquets, allées, etc. S'adresser rue sous la Grande-Tour, n. 301, à Liège.

NB. La route qui conduit de Ste-Véronique à Sclessin, est à la veille d'être rendue praticable pour les voitures. (345)

A vendre un beau cheval propre au cabriolet et à la monture. S'adresser rue des Sœurs de Hasques, n° 280. (300)

Joli quartier à louer, situé au centre de la ville, composé de cinq pièces avec cave, cuisine et grenier. S'adresser au bureau de cette feuille.

LEJEUNE BLONDEN, Hôtel de France, à Liège, a l'honneur d'informer le public que l'ouverture de son hôtel à Chaufontaine, aura lieu dimanche prochain, 9 du courant, comme les années précédentes; il y aura table d'hôte servie à une heure, dîners particuliers, etc., etc.; il fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui lui feront l'honneur de descendre chez lui.

A dater de ce jour son char-à-bancs reprendra son service habituel. (333)

() A louer pour le 24 juin prochain, une belle grande maison avec jardins garnis d'arbres à fruits, et jouissant de la vue la plus agréable, située au bas de Pierreuse, n. 330, on peut la voir les lundi, mercredi et vendredi, depuis 2 jusqu'à cinq heures de relevée.

S'adresser pour connaître les prix et conditions chez M. DE-PONTHIÈRE, avoué, rue Basse-Sauvenière, n° 800.

A vendre à des conditions avantageuses, ou à louer présentement une grande et commode maison, avec un vaste magasin, rue de l'Agneau, n. 426. S'adresser au n. 420, même rue. On pourrait l'échanger contre des terres ou des rentes liées établies.

Joli appartement garni à louer, marché neuf n° 728.

A vendre une belle boutique à colonnes et glaces à coulis, ses, rue Vinave-d'Île, n. 600. (300)

() Mardi 18 avril 1826, à neuf heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de Me. LIBENS, notaire, place St-Pierre, n. 21, à la vente d'une belle maison, portant le n. 751, composée de deux quartiers, grande cour, remise et écurie pour six chevaux, etc., sise à Liège, rue St-Adalbert. S'adresser pour en connaître les conditions en l'étude dudit notaire.

M. WALTHERY, rue sous la Petite-Tour, n° 63, à Liège, voulant cesser entièrement son commerce d'aunage, vendra à prix fixe et considérablement réduit, les marchandises de diverses espèces qui lui restent.

Au n. 117, rue des Tanneurs, on prend des capitaux et on achète des rentes et des immeubles sur rentes viagères. (25)

A vendre ou à louer une grande maison avec magasin et greniers très vastes, qui la rendent propre à toute espèce de commerce, elle est située rue sur Meuse à l'eau, n° 447. S'adresser rue Barbre d'Or, n° 1039. (31)

Un ouvrier pain d'épicerie connaissant bien son état peut se présenter chez P. J. Legrand, place des Récollets à Verwilt. (300)